

DÉCISION SUR LE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ACCÉLÉRÉ EN AFRIQUE

La Conférence :

1. **ENTERINE** le Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique ;
2. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de faire connaître le Plan d'action et d'organiser, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), les banques régionales de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, la Banque européenne d'Investissement (BEI), la Société financière internationale (SFI), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et autres partenaires intéressés, des réunions au niveau régional avec la participation de tous les partenaires du développement industriel, en vue d'une mise en œuvre effective du Plan d'action ;
3. **DEMANDE EN OUTRE** que les résultats des réunions régionales ainsi que des rapports intérimaires sur la mise en œuvre effective du Plan d'action soient présentés régulièrement aux réunions de la CAMI qui, à son tour, doit en faire rapport à la Conférence.



2007

Decision on the action plan for the accelerated industrial development of Africa – Doc.EX.CL/378 (XII)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/1021>

Downloaded from African Union Common Repository